

Shefford, Québec.
Le 5 juin 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 5 juin 2018.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Francine Langlois et Michael Vautour.

Les conseillers Jérôme Ostiguy et Geneviève Perron sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Gougeon, est présente.

2018-06-100

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2018-06-101

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Demande à la CPTAQ pour l'aliénation / lotissement du lot 2 593 721
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Demandes de dérogations mineures numéros 2018-03, 04 et 05
 - 6.2.3 Demande de dérogation mineure numéro 2018-06
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Embauche – Pompier / Premier répondant
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Demande d'aide financière – Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local 2016-2017 – Réfection des chemins Robitaille et de Frost Village
 - 9.2.2 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local – Dossier AIRRL-2017-414 – Chemins Robitaille et de Frost Village
 - 9.2.3 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales – Dossier RIRL-2017-567A – Chemins Jolley, Picard et Ostiguy
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire

- 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Nouvelle demande de prolongation
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - 12.2.3 Embauche – Ouvrier temporaire saisonnier 2 – Service des travaux publics
 - 12.2.4 Appui – Aînés Actifs + de Shefford – Projet « Ma communauté : je m'y affiche » – Programme fédéral nouveaux horizons pour les aînés
 - 12.2.5 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Pavage route 112
 - 12.2.6 Soutien au projet d'agrandissement / relocalisation de 22 lits CHSLD à Santé Courville de Waterloo
- 13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
- 14. Période de questions
- 15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

2018-06-102

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :
D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-06-103

DEMANDE À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION / LOTISSEMENT DU LOT 2 593 721

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ ») pour effectuer l'aliénation/lotissement du lot 2 593 721, cadastre du Québec, le 19 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Municipalité doit, dans les 45 jours suivant la réception de la demande, transmettre à la Commission, une recommandation sur la demande;

Nature de la demande : les propriétaires souhaitent aliéner une partie du lot 2 593 721 dans le but de créer deux lots, soit :

- un lot d'une superficie de 14 256,8 mètres carrés utilisé pour 5 000 mètres carrés à des fins résidentielles et la différence, à des fins agroforestières;
- un lot d'une superficie de 51 010,8 mètres carrés utilisé à des fins agroforestières.

Superficie visée par la demande : 9 256,8 mètres carrés (0,93 ha)

Superficie totale du lot : 65 267,6 mètres carrés (6,53 ha)

Superficie totale de la propriété : 414 402,6 mètres carrés (41,44 ha)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aliénation/lotissement d'une partie du lot 2 593 721 était, à l'époque de la demande, non conforme au règlement de lotissement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a toutefois modifié son règlement de lotissement pour permettre la création de lots d'un minimum de superficie de 5 000 mètres carrés lorsque ledit terrain bénéficie de droit en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE cette modification au règlement de lotissement est entrée en vigueur le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE soixante-dix pour cent (70%) des sols du lot visé par la demande présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation;

CONSIDÉRANT QUE cette même proportion des sols (70%) est composée de sols assez pierreux pour qu'ils puissent gêner sensiblement les labours, les semailles et la récolte;

CONSIDÉRANT QUE trente pour cent (30%) des sols du lot visé par la demande comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages;

CONSIDÉRANT QUE cette même proportion des sols (30%) est touchée par deux facteurs limitatifs, soit un relief difficile et un sol pierreux;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande n'affecte pas la capacité de la propriété à être utilisée à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande n'aura aucune conséquence sur le développement des activités agricoles des lots avoisinants, notamment compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande n'amènera aucune contrainte supplémentaire à la création d'un établissement de production animale;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agroforestière;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande aura un effet nul sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale ainsi que de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande sera bénéfique pour la préservation de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture puisque la présente demande vise à intégrer la décision no. 91720 à la présente demande, il ne s'agit que d'un transfert de superficie;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande aura un effet sur le développement économique de la région;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande de M. Yves Gosselin et de Mme Louise Thibault aux fins d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ d'aliéner/lotir une partie du lot 2 593 721, pour une superficie de 9 256,8 mètres carrés supplémentaires à la superficie reconnue au dossier 104610 pour la résidence du 59, chemin Bell.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-06-104

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-536*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce règlement, quinze (15) projets ont été soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suivant ses analyses, recommande l'acceptation des projets qui lui ont été soumis, un seul de ces projets étant toutefois assorti d'une condition dans la recommandation de son acceptation;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-536*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

Qu'il soit statué ainsi sur les projets suivants :

- **Projets de constructions neuves** :

- Bâtiment principal au **14, rue de la Paix** : accepté
- Bâtiment principal au **40, rue des Sentiers** : accepté
- Bâtiment principal au **197, chemin du Mont-Shefford** : accepté
- Bâtiment accessoire en cour avant au **197, chemin du Mont-Shefford** : accepté, conditionnellement à ce que le bardeau d'asphalte du bâtiment accessoire soit de la même couleur que le bardeau d'asphalte du bâtiment principal.
- Bâtiment principal au **60, rue du Lac** : accepté
- Bâtiment principal au **158, chemin Picard** : accepté
- Bâtiment principal au **33, rue Ménard** : accepté

- **Projets d'agrandissement du bâtiment principal** :

- au **64, rue Langelier** : accepté
- au **2939, route 112** : accepté

- Projets de modification de l'apparence du bâtiment principal :
 - au **20, rue Lussier** : accepté
 - au **128, chemin Saxby Sud** : accepté
 - au **607, chemin du Mont-Shefford** : accepté
 - au **1351, rue Denison Est** : accepté
 - au **250, rue Robinson Ouest** : accepté
 - au **72, rue des Sorbiers** : accepté

Que les inspecteurs municipaux soient autorisés à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets ci-haut énumérés selon les termes de la présente résolution.

2018-06-105

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES NUMÉROS 2018-03, 04 ET 05

Lot : 4 778 854

Propriétaire : Motel des Deux Lacs inc.
Localisation : 2909, route 112
Zonage : R-4

Description du lot :

- superficie : 5 900,8 mètres carrés
- largeur : 73,15 mètres

Natures et effets des demandes :

Les demandes de dérogation mineure ont pour but d'autoriser :

- (1) la subdivision d'un lot d'une largeur de 23,15 mètres sur la ligne avant, alors que la réglementation en vigueur prévoit que la largeur minimale de la ligne avant en zone R-4 soit de 50 mètres;
- (2) la subdivision d'un lot dont la ligne latérale n'est pas perpendiculaire à la ligne de rue ou parallèle aux lignes du cadastre originaire, alors que la réglementation en vigueur prévoit que les lignes latérales des terrains doivent être perpendiculaires à la ligne de rue ou parallèles aux lignes du cadastre d'originaire;
- (3) l'implantation d'une résidence dont la somme des marges de recul latérale est de 7,56 mètres, alors que la réglementation en vigueur prévoit que la somme minimale des marges de recul latérales en zone R-4 soit de 10 mètres;

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** la demande a été analysée suivant les articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le comité convient que le fait de présenter trois demandes de dérogation pour le même projet, dont deux majeures, constitue un déni de la réglementation;

Considérant que le comité considère que le préjudice à l'application de la réglementation municipale exprimé par la demanderesse ne représente pas un facteur permettant à la municipalité d'ignorer sa propre réglementation;

En conséquence, le comité recommande unanimement au conseil municipal de **refuser** les trois (3) demandes de dérogations mineures.»

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil :

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU :

Que les demandes de dérogations mineures n° 2018-03, 04 et 05 soient refusées.

2018-06-106

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-06

Lot : 2 595 235

Propriétaires : Frédéric Simard et Anny Lapierre
Localisation : 107, rue du Geai-Bleu Est
Zonage : RV-2

Description du lot :

- superficie : 6 019,20 mètres carrés
- largeur : 42,59 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser l'implantation d'une remise à 0,73 mètre de la ligne latérale de propriété.

Or, la réglementation en vigueur interdit l'implantation d'une remise à moins de 2 mètres de la ligne latérale de propriété.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** la demande a été analysée suivant les articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le comité prend acte du fait que la présente demande de dérogation mineure suit une dérogation déjà autorisée en 2015 où l'implantation d'une remise avait été acceptée à 1,2 mètre de la ligne latérale de propriété;

Considérant que le comité convient que la demande vise des travaux effectués de bonne foi et ayant fait l'objet d'un permis;

Considérant que le comité comprend le préjudice que pourrait vivre le demandeur face à un refus de sa demande;

Considérant que le comité considère toutefois que l'abri à bois annexé à la remise et qui est construit en partie chez la propriété voisine constitue une atteinte à la jouissance du droit de propriété de l'immeuble voisin;

En conséquence, le comité recommande unanimement au conseil municipal d'**accepter** l'implantation de la remise à une distance de 0,73 mètre de la ligne latérale de propriété, avec la condition suivante :

- L'abri annexé à la remise, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par M. Robert Desrochers, a.-g. sous ses minutes 7109, devra être démolé. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil :

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉE par M. le conseiller Michael Vautour,
IL EST RÉSOLU :

Que la demande de dérogation mineure n° 2018-06 soit acceptée conditionnellement à ce que l'abri annexé à la remise, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par M. Robert Desrochers, a.-g. sous ses minutes 7109, soit démolé.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

- SUJETS PARTICULIERS :

2018-06-107

EMBAUCHE – POMPIER / PREMIER RÉPONDANT

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche, pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Shefford, de Monsieur Jean Yves Grosset, domicilié au 20 rue Babin à Granby, à titre de pompier/premier répondant.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-06-108

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2016-2017 – RÉFECTION DES CHEMINS ROBITAILLE ET DE FROST VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la section du chemin Robitaille, située entre la rue Boisvert et la limite de la ville de Granby, nécessite des travaux de réfection de pavage;

CONSIDÉRANT QUE la section du chemin de Frost Village, située entre la route 112 et le chemin de la Diligence, nécessite le remplacement de 5 ponceaux ainsi que des travaux de réfection du pavage;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux à réaliser sont situés sur des routes locales niveau 2 et qu'ils amélioreront les infrastructures locales ainsi que la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de remplacement du pavage sur les chemins Robitaille et de Frost Village sont estimés à 350 392\$ plus taxes et que les coûts de remplacement des ponceaux sur le chemin de Frost Village sont estimés à 187 000\$ plus taxes, le tout pour un total estimé à 537 392\$ plus taxes et que ces travaux, s'ils sont acceptés, pourront bénéficier d'une aide financière maximale de 50% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à réaliser les travaux si elle bénéficie de la subvention du programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
ET RÉSOLU :

D'approuver la demande de subvention au programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, pour le projet de réfection du pavage des chemins Robitaille (de la rue Boisvert aux limites de la ville de Granby) ainsi que de Frost Village

(entre la route 112 et le chemin de la Diligence) et de remplacement de cinq (5) ponceaux pour ce dernier chemin.

D'autoriser M. Christian Bérubé, directeur des Travaux publics de la Municipalité du Canton de Shefford, à présenter et à signer la demande de subvention pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford.

Que la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à faire réaliser l'ensemble des travaux si elle obtient la subvention de ce programme.

Que la Municipalité retire sa demande de subvention effectuée dans le cadre de ce programme pour le projet de réaménagement de l'intersection des chemins Jolley et Saxby Sud et de pulvérisation, d'ajout d'agrégats et de resurfacement du tronçon du chemin Jolley situé entre les chemins Saxby Sud du Mont-Shefford.

2018-06-109

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – DOSSIER AIRRL-2017-414 – CHEMINS ROBITAILLE ET DE FROST VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2018-06-110

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) – DOSSIER RIRL-2017-567A – CHEMINS JOLLEY, PICARD ET OSTIGUY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des

infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Haute-Yamaska a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-06-111

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – NOUVELLE DEMANDE DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT la *Convention d'aide financière 2015-2016* intervenue, dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, entre la Municipalité du Canton de Shefford et le ministre de la Famille pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique familiale incluant son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE cette convention a été modifiée par la *Convention de modification 2017-2018 de la Convention d'aide financière 2015-2016* afin d'en prolonger la durée jusqu'au 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de la politique familiale municipale, suivant leur échéancier révisé des étapes à accomplir pour mener à terme la mise sur pied de la Politique familiale et son plan d'action, requièrent unanimement davantage de temps, notamment pour assurer une plus grande participation des familles pour l'élaboration de ces documents;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle demande de prolongation est appuyée par M. Jacques Lizée, accompagnateur du Carrefour Action Municipale et Famille et membre du comité de la Politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prolongation du comité repousse le terme souhaité de la Convention à la fin du premier trimestre de l'année 2019, soit au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier révisé prévoit différentes activités de communication et de consultation des familles et que cette prolongation permettra d'atteindre l'objectif de développer le réflexe « penser et agir famille » de manière plus intégrée et durable au profit du bien-être, de la qualité de vie et de l'épanouissement des familles de la Municipalité du Canton de Shefford;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford demande au ministre de la Famille de modifier la durée de la Convention d'aide financière 2015-2016 intervenue, dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et modifiée par *Convention de modification 2017-2018 de la Convention d'aide financière 2015-2016*, le 17 mars 2016, et ce, en prolongeant la durée de celle-ci jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année 2019, soit jusqu'au 31 mars 2019 .

Que la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à réaliser l'objet et les obligations prévues à cette convention dans le cadre de la nouvelle demande de prolongation de la durée demandée dans la présente résolution.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford.

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-06-112

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES 

SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau, IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20122649 @ n° 20122772 au montant de 1 149 571,62 \$.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, M. le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Le conseil établit que ce rapport sera diffusé sur le territoire de la Municipalité dans le bulletin d'information de la Municipalité du Canton de Shefford du mois de septembre 2018. Il sera également publié sur le site Internet de la Municipalité et diffusé dans le cadre de la prochaine infolettre électronique de la Municipalité.

2018-06-113

EMBAUCHE – OUVRIER TEMPORAIRE SAISONNIER 2 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour, ET RÉSOLU d'accepter rétroactivement l'embauche de M. Alain Guilmain à compter du 9 mai 2018 à titre de deuxième ouvrier temporaire saisonnier (26 semaines) – Service des Travaux publics, à raison de 40 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties.

2018-06-114

APPUI – AÎNÉS ACTIFS + DE SHEFFORD – PROJET « MA COMMUNAUTÉ : JE M'Y AFFICHE » – PROGRAMME FÉDÉRAL NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QU'un groupe d'aînés sheffordois se sont regroupés en 2016 afin de constituer un organisme qui regroupe activement les aînés de la Municipalité du Canton de Shefford par le biais de différentes activités et projets;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme s'est officiellement constitué à titre de personne morale sans but lucratif le 16 mai 2017 sous le nom de « Aînés Actifs + de Shefford »;

CONSIDÉRANT QUE « Aînés Actifs + de Shefford » a pour mission de :

- briser l'isolement des aînés;

- mettre sur pied des projets répondant aux attentes et comblant les besoins réels des aînés;
- développer, planifier, assurer la mise en place, la supervision et le suivi de l'évolution du projet « Ma communauté : je m'y affiche »;
- créer des moments pour échanger sur le futur de leur communauté;
- faire en sorte que les aînés demeurent le plus longtemps possible dans leur municipalité rurale, parce que ce milieu de vie répond à leurs attentes;
- offrir des projets, nés du milieu, préparés avec celui-ci et centrés sur la communauté et ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE « Aînés Actifs + de Shefford » souhaite concrétiser son projet « Ma communauté : je m'y affiche », lequel consiste à :

- maintenir, pour l'été 2019, la gratuité du Programme estival de « Aînés Actifs + de Shefford » qui offre des activités physiques adaptées aux aînés, deux (2) fois par semaine, sur une période de dix (10) semaines, au Parc de la Mairie;
- maintenir la gratuité de l'encadrement professionnel d'une kinésiologue dans le cadre des activités du club de marche et en augmenter la fréquence;
- créer un site web pour « Aînés Actifs + de Shefford » pour renforcer les moyens de communications de l'organisme, pour gérer la Banque de ressources citoyennes que l'organisme met sur pied ainsi que pour détenir une plateforme pour enregistrer et fournir des capsules d'informations ou de mentorat qui sont en développement par les aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet tient compte des besoins des aînés, mais aussi de leurs ressources et qu'il offre une opportunité de participation active à la vie communautaire, encourage l'implication dans la communauté, maintient l'autonomie et la qualité de vie des aînés et favorise le développement de liens intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cet organisme s'impliquent bénévolement et activement au bénéfice de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE 41% de la population de la Municipalité du Canton de Shefford est âgée de plus de 50 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, qui rejoint les orientations de la Municipalité inscrites dans sa Politique des aînés et de son plan d'action 2017-2019, poursuivra son effet rassembleur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford appuie le projet « Ma communauté : je m'y affiche » de l'organisme « Aînés Actifs + de Shefford » et qu'elle souhaite être partenaire de cette initiative;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford appuie la demande de financement de l'organisme « Aînés Actifs + de Shefford » au programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford appuie le projet « Ma communauté : je m'y affiche » tel que proposé par l'organisme « Aînés Actifs + de Shefford » ainsi que la demande de financement auprès du programme fédéral Nouveau Horizons pour les aînés.

Que la Municipalité du Canton de Shefford confirme sa participation au projet « Ma communauté : je m'y investis » pour un montant de 6 000 \$ en services.

2018-06-115

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PAVAGE ROUTE 112

CONSIDÉRANT QUE la portion de la route 112 qui relie Waterloo et Granby, en passant sur le territoire du Canton de Shefford, est très endommagée;

CONSIDÉRANT QUE cette route constitue la seule voie directe qui relie les centres-villes de Granby et Waterloo;

CONSIDÉRANT QUE la route 112 est une route numérotée relevant de la compétence du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de la route 112 qui relie Waterloo et Granby ne figure pas dans les projets de ce ministère de pavage des routes dans notre région pour les années 2018 à 2020;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à un nouveau pavage de la route 112 entre Waterloo et Granby.

Que cette résolution soit aussi acheminée aux conseils municipaux de la Ville de Granby et de la Ville de Waterloo.

2018-06-116

SOUTIEN AU PROJET D'AGRANDISSEMENT / RELOCALISATION DE 22 LITS CHSLD À SANTÉ COURVILLE DE WATERLOO

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la santé et des services sociaux (ci-après le MSSS) a décidé, au lieu de fermer le CHSLD Horace Boivin (43 lits), d'y maintenir 22 lits ouverts pour répondre aux besoins présents et futurs de la population;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le MSSS propose de rénover le CHSLD Horace Boivin qui est localisé dans une bâtisse vétuste, en bois et datant de 1965;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de vétusté du CHSLD Horace Boivin, effectué par une firme indépendante à la demande du CIUSSS de l'Estrie, estime le coût des travaux de rénovation à 4,8M \$;

CONSIDÉRANT QU'au lieu de rénover à grands frais le CHSLD Horace Boivin, le CHSLD Santé Courville propose de financer un projet d'agrandissement/relocalisation des 22 lits qui permettrait au MSSS de faire des économies de 4,8M \$ et d'offrir à la population une construction neuve en béton, avec une durée de vie bien plus longue que ce qu'offrirait le projet de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement/relocalisation annexé au CHSLD Santé Courville, situé juste en face de la bâtisse à rénover, permettrait aux résidents de rester à Waterloo et de déménager qu'une seule fois dans le même environnement et de bénéficier de leur nouveau chez eux rapidement puisque le projet proposé par Santé Courville prendrait 10 mois à construire dès l'autorisation du MSSS;

CONSIDÉRANT QUE si les travaux de rénovation du CHSLD Horace-Boivin demeurent l'option retenue, les travaux ne s'effectueraient qu'après la construction du nouveau CHSLD de 176 lits à Granby et que :

- les résidents y seraient transférés pour la durée des travaux de rénovation du CHSLD Horace-Boivin;
- les délais d'accès à leur nouveau milieu de vie adapté se compteraient donc en termes d'années; et
- les résidents devront vivre 2 déménagements (à cause du transit à Granby);

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'agrandissement / relocalisation de Santé Courville comporte plusieurs avantages en faveur des résidents, dont une meilleure couverture de services spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la formule privée conventionnée proposée par Santé Courville permettra aux résidents de payer exactement le même coût que s'ils étaient hébergés dans un CHSLD public et, aux employés, de recevoir les mêmes salaires et avantages sociaux du réseau;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford appuie le projet d'agrandissement/relocalisation présenté par le CHSLD Santé Courville.

AUTRES SUJETS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

➤ Bernard Tremblay – Rue de la Vallée
Distance de résidence/pompiers

Enseigne rue Schmuck
Cône chemin Mont-Shefford

- Robert Murphy, impasse de l'Érablière
Dépôt pétition/Réfection impasse de l'Érablière
- Guy Marleau, rue Ducharme
Facture SQ
Journée verte
- Patrick Demers, rue Clermont
Invitation/feu d'artifice - Camping de l'Estrie
Code d'éthique/formulation d'une lettre
- Guy Marleau, rue Ducharme
Centre communautaire
- Sébastien Marcil, terrain montagne
Périmètre d'urbanisation
- Léo-Paul Roy, chemin Lequin
Grosseur de roche, crevaisons
- Diane Dagenais, rue France
Suivi plainte – VTT, remorque, etc.

2018-06-117

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 13.

M. Éric Chagnon
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-
trésorière